



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement  
LA ROCHELLE**

**Canton  
LA JARRIE**

**Commune  
MONTROY**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membre absents excusés : 4

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023**

Date de convocation : 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 20h15, les membres du Conseil municipal de la commune de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, 44 grande rue, à l'invitation de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Séverine COURTOIS, Éric POUJADE, Karine PIGNOUX, Stevens NAHMANI, Aurélie NICOLET, Julien RIVET, Gaëtan GRENÉ, Laetitia FAURENT, Jean GONZALEZ.

Absents excusés : Isabelle GRENÉ, Sébastien BONNEAU, Elodie POIRIER, Xavier BESSUS.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Stevens NAHMANI est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 janvier 2023

1. Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2022
2. Budget Principal : Approbation du compte administratif 2022
3. Budget du commerce : Approbation du compte de gestion 2022
4. Budget du commerce : Approbation du compte administratif 2022

*Question diverse :*

Notification et signature du marché concernant l'implantation des jeux enfants et la réalisation du city stade

Le quorum étant atteint, Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire, ouvre la séance à 20h30. Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2023. Aucune remarque n'est faite et le procès-verbal est adopté.

### 1. Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2022

Madame le Maire donne la parole à Stevens NAHMANI qui expose que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2. Budget Principal : Approbation du compte administratif 2022

Madame le Maire donne la parole à Stevens NAHMANI qui expose que Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal 2022 qui s'établit ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévus :	<b>359 510,38</b>
	Réalisé :	<b>142 260,93</b>
	Reste à réaliser 2021 :	<b>18 000</b>
Recettes	Prévus :	<b>377 510,38</b>
	Réalisé :	<b>402 300,26</b>
	Reste à réaliser 2021 :	
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévus :	<b>881 290,54</b>
	Réalisé :	<b>659 312,89</b>
	Charges rattachées :	<b>0</b>
Recettes	Prévus :	<b>881 290,54</b>
	Réalisé :	<b>973 649,99</b>
	Produits rattachés :	<b>0</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement :		<b>260 039,33</b>
Fonctionnement :		<b>314 337,10</b>
Résultat global :		<b>574 376,43</b>

Jean Gonzalez prend la parole afin de procéder au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3. Budget du commerce : Approbation du compte de gestion 2022

Madame le Maire donne la parole à Stevens NAHMANI qui expose qu'après s'être fait présenter le budget du commerce de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 4. Budget du commerce : Approbation du compte administratif 2022

Madame le Maire donne la parole à Stevens NAHMANI qui expose que le Conseil municipal examine le compte administratif du budget 2022 du commerce qui s'établit ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévus :	<b>7 504,36</b>
	Réalisé :	<b>7 113,84</b>
Recettes	Prévus :	<b>7 504,36</b>
	Réalisé :	<b>7 504,36</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévus :	<b>3 805</b>
	Réalisé :	<b>3 729,29</b>
Recettes	Prévus :	<b>10 107,90</b>
	Réalisé :	<b>17 872,03</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement :		<b>390,52</b>
Fonctionnement :		<b>14 142,74</b>
Résultat global :		<b>14 533,26</b>

Jean Gonzalez prend la parole afin de procéder au vote.

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Question diverse :

Notification et signature du marché concernant l'implantation des jeux enfants et la réalisation du city stade

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise retenue pour l'implantation des jeux pour enfants et le City stade est Qualité. Le marché a donc été signé et notifié ce jour. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois.

La séance est levée à 21h.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au mardi 28 mars 2023 à 20h15.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ  
Maire



Stevens NAHMANI  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Stevens Nahmani, the secretary of the meeting.